



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 22 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Annie PERARD, Marc VOITELLIER, Thierry PRIEUR, Marie-Hélène CHANAL, Bernard FRELASTRE.

Absents représentés :

- Alexis Coutier (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Carole PEZRON (pouvoir à Annie PERARD),
- Marc GENESTE (pouvoir à Jean-François DELMAS).

Absents excusés:

-
-

Membres en exercice : 19 Membres

Présents :

Absents représentés :

Votants:

Secrétaires : Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2016,

1. **Délibération:** Transfert fiscalité TLPE à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,
2. **Délibération:** Avis relatif au périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de VVA et de la CCMB,
3. **Délibération:** Avenant au second Contrat Communal d'Aménagement de Bourg,
4. **Délibération:** Décision modificative n°1 Budget « principal »,
5. **Délibération:** Subventions 2016 attributions,
6. **Délibération:** Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée,
7. **Délibération :** Tarifs garderie périscolaire du mercredi.

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2016.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

1. Délibération: Transfert fiscalité TLPE à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'institution par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de la Taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres et de lui transférer dans ce cadre l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et leur recouvrement) sur la totalité du territoire communal, étant précisé que l'instauration de la TLPE par la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier prendra effet au 1er janvier 2017.

2. Délibération: Avis relatif au périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de VVA et de la CCMB

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, tel qu'arrêté par le préfet de l'Allier le 8 juin 2016.

3. Délibération: Avenant au second Contrat Communal d'Aménagement de Bourg,

Les travaux prévus au Contrat Communal d'Aménagement de Bourg, signé en février 2012, entre la commune du Vernet, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, le Département de l'Allier et le SDE03, sont aujourd'hui réalisés et payés.

Monsieur le Président du Conseil départemental propose d'attribuer un reliquat de subvention de 9308.43€ de la manière suivante :

- 6169.06€ sur la 1ère tranche,
- 3 139.37€ sur la troisième tranche,

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable aux modifications énoncées ci-dessus à apporter au Contrat Communal d'Aménagement de Bourg n°2 ;

4. Délibération: Décision modificative n°1 Budget « principal »,

Depuis le vote du budget « principal » en date du 31 mars 2016, des modifications s'imposent en section de fonctionnement et d'investissement:

- suite à la notification des dotations de l'Etat,
- suite au versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse au titre des années 2014 et 2015,
- suite à la vente de bois au titre de l'année 2016,
- suite aux dépenses d'investissement attendues pour divers travaux de voirie et d'aménagement des locaux communaux,
- suite aux travaux d'aménagement de la forêt communale,

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	31 011,57	7022 (70) : Coupes de bois	11 496,14
60622 (011) : Carburants	1 000,00	7411 (74) : Dotation forfaitaire	657,00
61558 (011) : Autres biens mobiliers	1 500,00	74121 (74) : Dotation de solidarité rurale	1 423,00
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	1 000,00	74127 (74) : Dotation nationale de péréquation	163,00
6251 (011) : Voyages et déplacements	500,00	7478 (74) : Autres organismes	16 766,43
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	1 500,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00
73925 (014) : Fonds péréquation des ressources intercomm	2 494,00		
	39 005,57		39 005,57

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 226 : Frais d'études	1 140,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	31 011,57
2188 (21) - 232 : Autres immobilisations corporelles	6 000,00	1321 (13) - 227 : Etats et établissements nationaux	-315,00
2313 (23) - 218 : Constructions	18 000,00	1321 (13) - 256 : Etats et établissements nationaux	995,00
2315 (23) - 226 : Installation, matériel et outillage techniques	5 860,00	1323 (13) - 252 : Départements	9 308,43
2315 (23) - 228 : Installation, matériel et outillage techniques	10 000,00		
	41 000,00		41 000,00

Total Dépenses	80 005,57	Total Recettes	80 005,57
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les modifications budgétaires ci-dessus exposées.

5. Délibération: Subventions 2016 attributions,

Le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif 2016 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement – Autres Organismes » un montant global de **4609.21 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les attributions des subventions 2016 :

Association des Maires de l'Allier	604,73 €
Allier à livres ouverts	270,48 €
A.T.D.A. (informatique)	1 934,00 €
Jardin de cocagne - contribution	150,00 €
Conservatoire des sites de l'Allier	150,00 €
Etoile sportive vernétoise - section football	1 500,00 €
total alloué :.....	4 609,21 €

6. Délibération: Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune de Le Vernet a montré que 4 ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur.

Désignation	Catégorie	Surface (m ²)
Mairie <i>22 rue de Cusset 03200 Le VERNET</i>	4 ^{ème} catégorie	150
Salle polyvalente (complexe GP) <i>23 rue des Grands Champs 03200 Le Vernet</i>	3 ^{ème} catégorie	800
Vestiaires <i>23 rue des Grands Champs 03200 Le Vernet</i>	4 ^{ème} catégorie	385
Salle d'exposition (R. Devaux) <i>Place Marcel Guillaumin 03200 Le Vernet</i>	4 ^{ème} catégorie	170
Cantine <i>28 route de Cusset 03200 Le Vernet</i>	4 ^{ème} catégorie	150
Ecole <i>28 route de Cusset 03200 Le Vernet</i>	4 ^{ème} catégorie	830

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de Le Vernet a élaboré son Ad'AP pour les ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Mairie

Année	Description	Coût (€)
2016	Ensemble des travaux	900.00€
2017		
2018		
2019		
Total		900.00€

Salle polyvalente / vestiaires

Année	Travaux	Coût (€)
2016	Tvx : 4.1 / 10.3 / 5.1 / 2.1 / 1.1	1300.00€
2017	Tvx : 1.2 / 1.3 / 3.1 / 9.1 / 9.2	9400.00€
2018	Tvx : 4.2 / 4.3 / 5.2 / 6.1 / 7.1 / 10.1 / 10.2 /	12 000.00€
2019		
Total		22 700.00€

Salle d'exposition

2016	Ensemble des travaux	1800.00€
2017		
2018		
2019		
Total		1800.00€

Ecole / cantine

2016		
2017		
2018	Tvx : 5.1/5.2/5.3/7.1/7.2/7.3/7.4/8.1/8.2/8.3/8.4	14 500.00€
2019	Tvx : 9.1/10.1/10.2/1.1	10 600.00€
Total		25 100.00€

Total (ERP Le Vernet)

50 500.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté,

7. Délibération : Tarifs garderie périscolaire du mercredi.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de dissocier le tarif du repas du mercredi midi et celui de la garderie du mercredi après-midi. Il s'agit notamment de permettre le paiement de l'accueil du mercredi après-midi par Chèque emploi service universel (CESU).

Par délibération en date du 8 juillet 2015, le conseil municipal a fixé à 2.75€ le tarif du repas.

Le tarif global de 6.00€ du mercredi demeurera inchangé au moins jusqu'à la prochaine réunion de la commission vie scolaire, périscolaire et jeunesse.

Ainsi, le tarif de l'accueil collectif de mineurs du mercredi après-midi hors cantine est fixé à 3.25€

Questions diverses

Evénements climatiques violents : Bernard AGUIAR fait état des nombreux dégâts subis suite aux deux orages violents qui ont touché la commune. D'importants travaux de voirie et de nettoyage des fossés vont être nécessaires dans les semaines à venir. La commune a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Monsieur le maire tiens à remercier tous les élus, agents municipaux ainsi que les nombreux vernétois qui ont spontanément œuvré tout le week-end pour sécuriser et nettoyer la commune.

Déchets : Le montant de l'amende pour sanctionner les dépôts sauvages a augmenté (200.00€). La commune va accroître sa vigilance pour sanctionner les dépôts sauvages et les sanctions seront désormais systématiques.

La séance est levée à **22h40**.